


Communes éco-exemplaires

La réussite par le partenariat

Actions éco-exemplaires
Région : Bourgogne Franche-Comté

Mots clés : Administration publique | Déchets verts | Papier | Eco-exemplarité | Élus | Personnel / employés | Prévention des déchets



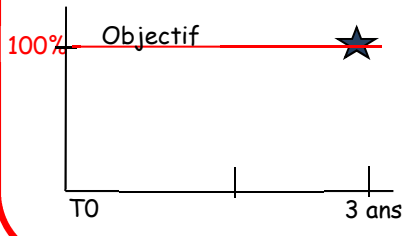
Collectivité
Sieeen (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Équipement de la Nièvre)
7, Place de la République
Bp 42 _ 58027 Nevers

Partenariat
Amicale des maires de la Nièvre
CNFPT, CFPPA
Archives départementales
Associations
ADEME (PLP)

Date de lancement
2013

Objectif
Engagement des 14 collectivités adhérentes
Engagement des communes : couvrir 25 % de la population

Réalisation objectif
Nb collectivités adhérentes



The graph shows a horizontal line at 100% labeled 'Objectif'. A star is placed at the end of the line at the 3-year mark on the x-axis, indicating that the objective was fully achieved.

Résumé :

Le SIEEEN a souhaité impliquer les 14 intercommunalités et les 223 communes de son territoire dans une démarche d'éco-exemplarité. Pour cela il a mis en place **une « charte éco-exemplaire »**, mobilisé des **partenaires**, informé les **maires**, et assuré **formation et assistance aux collectivités** pour améliorer leurs pratiques.

Pourquoi agir ?

Le SIEEEN (compétence traitement des déchets) regroupe 14 collectivités adhérentes constituées de 223 communes pour 91500 habitants en territoire rural. Engagé dans l'éco-exemplarité dans le cadre de son PLP, il a souhaité impulser la démarche à l'ensemble des collectivités de son territoire.

- Le constat de pratiques laissant à désirer

Une enquête a permis d'observer des pratiques insatisfaisantes dans la gestion des déchets des collectivités du territoire :

- Gâchis important
- Papiers confidentiels brûlés ou jetés à la poubelle
- Grosse consommation de produits dangereux en bricolage et jardinage
- Peu de formation des agents

- Un décalage avec l'effort demandé aux ménages

Les ménages sont régulièrement sollicités pour améliorer le tri de leurs déchets et pour mener des actions de prévention. L'engagement des collectivités dans une démarche du même ordre permet de **communiquer positivement et de donner l'exemple sur la bonne gestion des déchets**.

- L'existence de structures partenaires

L'amicale des élus en tant que partenaire politique permet de faciliter l'**organisation de réunions**, le **CNFPT** (Formation publique territoriale) **et le CFPPA** (Formation professionnelle agricole) **de disposer de formateurs ; le Conseil départemental et les archives de la Nièvre**, ainsi que des associations et des professionnels, d'apporter des **informations spécialisées**.

Communes éco-exemplaires : la réussite par le partenariat

L'action mise en œuvre par la collectivité

Planning

Décision : T0
Opérationnel : T0 + 1 an
Durée de l'action : pérenne
(en continu depuis 2013)

Coûts

20 000 € / an (réception, frais de personnel, frais techniques, formation des ambassadeurs)

Moyens humains

Animatrice PLP : 50 jours /an
8 ambassadeurs de tri
Responsable pôle déchets SIEEEN
Responsable communication SIEEEN
1 formatrice (au début seulement)

Bilan en chiffres

100 % des collectivités gestionnaires des déchets engagées
35 % des habitants Nivernais ont leur commune engagée
Plus de 100 agents communaux formés
250 T de papiers administratifs évités en 2 ans

Lien fiche action-résultat :

<http://optigede.ademe.fr/fiche/communes-ecoexemplaires-la-reussite-par-le-partenariat>

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr/dechets
www.reduisonsnosdechets.fr
<http://optigede.ademe.fr>

Sur le site de la collectivité :
www.sieeen.fr

Contacts

SIEEEN
E-mail :
laurence.gadrey@sieeen.fr

ADEME Bourgogne Franche-Comté
E-mail : frederic.jan@ademe.fr

• Etat des lieux

Questionnaire proposé aux agents et élus des communes.

Mise en place d'un plan d'actions.

Recherche de partenariats.

• Engagement politique préalable

Délibération et signature de la **charte « éco-exemplaire »**. Celle-ci couvre **5 champs obligatoires** :

- Tri/valorisation des déchets
- Réduction de la production des déchets, réemploi, évitement du gaspillage
- Usage de produits moins nocifs, mise en œuvre de techniques alternatives aux produits dangereux
- Achat durable
- Communication et sensibilisation des usagers

• Accompagnement technique individualisé

Formations décentralisées pour les agents et leurs élus, par les partenaires formateurs CNFPT, CFPPA, prestataire Akteko)
Sensibilisation et aide (par les agents du SIEEEN) à la réalisation du diagnostic, à l'élaboration et mise en œuvre du plan d'action

• Mise en place d'un réseau d'échange

Ce réseau piloté par le SIEEEN a permis de mettre en place des formations, des outils (diagnostic, fiches conseils, support de communication) la diffusion des retours d'expériences via un « feuillet éco » (bientôt sur le site internet) et l'organisation de rencontres thématiques ciblées avec l'objectif d'engager des actions collectives (par exemple mise en place de la récupération des papiers confidentiels ou non par une entreprise d'insertion en vue du recyclage qui a favorisé un déstockage massif).

Les groupes de travail mixtes (élus/ agents) permettent d'avancer sur la prévention des déchets : gaspillage alimentaire (cantines), déchets verts communaux, réduction du papier.

Une réunion d'information, « les rendez-vous de l'éco-exemplarité », est organisée annuellement par le SIEEEN et l'amicale des maires.

Le « plus » de l'opération

L'ampleur du projet et la mobilisation de partenaires dynamiques qui ont permis d'enrichir l'information, de mener les formations sur les différents thèmes, et de favoriser la présence des élus aux réunions, et leur engagement dans l'action.

Reproductibilité

L'opération est reproductible, mais elle nécessite l'engagement de partenaires et une réelle prise de conscience de la part des élus pour déboucher sur des actions concrètes.